

PROCES-VERBAL

de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye

Châbles – le 15 novembre 2023

Présidence :	M. Nicolas Kilchoer
Nombre total de voix :	71
Nombre de voix distribuées :	70
Scrutateur :	M. Patrik Fehlmann
Secrétariat :	M. Christophe Wyssbrod / Mme Christine Ayer

M. le Président ouvre l'assemblée à 19h30 à la salle communale de Châbles. Il salue tout particulièrement les membres du comité, les délégués, les députés présents et la presse régionale.

M. le Président excuse les absences de Mme Valérie Piller Carrard, conseillère nationale, Mme Carole Raetzo, députée, Mme Anita Moullet, membre du comité, Mme Fatima Granget, membre du comité, M. Claude Rüttimann, syndic et délégué de la commune de Sévaz, M. Albert Pauchard, syndic de la commune de Belmont-Broye.

Conformément aux statuts de l'Association, la convocation du 17 octobre 2023 a également été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

1. Accueil et appel des communes

M. le Président constate que 70 voix sur les 71 que compte l'Association sont distribuées. La commune de Sévaz est excusée. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer. La majorité est à 36 voix.

M. le Président présente la nouvelle structure de l'ordre du jour en lien avec les attributions légales conférées à l'association.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mars 2023

Vote : le procès-verbal du 15 mars 2023 ne donne lieu à aucune remarque ; il est, par conséquent approuvé, avec remerciements à son auteure, à la majorité des communes présentes, une commune s'étant abstenue.

3. Finances de l'Association :

3.1 Budget 2024 :

Présentation

Monsieur le Président explique que l'Association subit des augmentations de coûts, notamment des charges liées de la DFAC pour les salaires des enseignants. Le comité a mené des réflexions visant à réaliser des économies.

Il passe la parole à M. Christophe Wyssbrod. Ce dernier rappelle que le budget accompagné de ses annexes a été envoyé à l'ensemble des communes, si bien qu'il ne prévoit pas de reprendre tous les points en détail.

Il précise que les prévisions de l'excédent de charges se monte à CHF 14'087'000.00 soit de CHF 621'000.00 ou 4.6% supérieur au budget de l'année précédente. Il est réparti à raison de CHF 12'745'000.00 à charge des communes membres selon la clé de répartition « exploitation », CHF 1'174'000.00 aux communes soumises aux charges financières du COCY selon la clé « investissement » et CHF 168'000.00 à charge de la commune de Courtepin, selon convention, pour les élèves de Villarepos scolarisés au CODO.

Cette augmentation provient, à hauteur de CHF 552'000.00 (3.9%), de la participation aux charges salariales du personnel enseignant, soit CHF 321'000.00 au COCY, CHF 81'000.00 au CODO et CHF 150'000.00 au COES. Ces charges dépendent des effectifs et sont tributaires du nombre de classes nécessaires au bon fonctionnement des écoles.

Il ajoute que le budget de l'entretien des infrastructures (314 du CODO) tient compte de la signature probable d'une convention qui intègre, entre autres, l'entretien des extérieurs du périmètre du CO par la commune de Belmont-Broye moyennant une participation financière de CHF 20'000.00. Cette tarification, comparée avec des offres externes, semble avantageuse. Elle permet d'exploiter de nombreuses synergies et évite des doublons dans l'acquisition de matériel spécifique à faible taux d'utilisation.

Il explique que le budget du poste 311 au COES tient compte d'un montant de CHF 15'000.00 destiné au remplacement du système d'appel et d'évacuation (sonorisation). L'équipement actuel, datant des années 90, montre de sérieux signes de faiblesse. Cet outil est indispensable aussi bien pour la gestion scolaire que pour répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Selon le graphique présenté, l'administrateur indique la composition de l'excédent de charges :

- 8% charges financières des investissements du COCY,
- 4% abonnements de transports « Broye pour tous »,
- 14% autres charges d'exploitation (fonctionnement de l'école, activités, entretien du mobilier, des bâtiments, énergie, etc.)
- 11% personnel de l'association (secrétariats, administration, conciergerie, cuisine)
- 63% charges liées DFAC pour le personnel enseignant dont la marge de manœuvre du comité est nulle.

Il précise que la clé de répartition communale a été envoyée et correspond à la variation du budget. La fluctuation pour chaque commune dépend également de l'indice de potentiel fiscal et de la population au 31.12.2022.

La répartition des charges financières du COCY correspond à celles des communes qui n'ont pas fait de versement unique. Il précise que la stratégie du comité d'école est d'opter sur une répartition des emprunts à court, moyen et long terme, ce qui permet d'atteindre le taux d'intérêts moyens de 0,96% avec un amortissement annuel de CHF 892'909.00 (3%).

Préavis de la commission financière

M. Nicolas Kilchoer passe la parole à Mme Juliette Currat-Gagnaux, conseillère communale de Nuvilly et membre de la commission financière.

Elle informe que tous les documents ont été reçus le 17 octobre et qu'une rencontre s'est déroulée le 3 novembre, date à laquelle les comptes ont été parcourus avec l'administrateur qui a donné toutes les explications y relatives.

Elle relève que le budget de fonctionnement 2024 peut aisément être comparé avec le budget 2023. En effet, ces dernières années, entre l'introduction de MCH2, l'ouverture du CO de Cugy et le financement du nouveau plan de la Caisse de Pension du Personnel de l'Etat de Fribourg, il était parfois difficile de pouvoir comparer, sur papier, les différentes années.

Elle précise que le budget laisse apparaître une augmentation de CHF 621'000.00 de l'excédent de charges soit 4.6% par rapport au budget de l'année précédente. Les montants énoncés pour les centres d'orientation professionnelle, les autorités et l'administration générale ainsi que pour les centres de coûts auxiliaires restent stables.

Mme Juliette Currat-Gagnaux relève une augmentation de CHF 325'000.00 au COCY comprenant CHF 321'000.00 pour les salaires des enseignants, due à la progression des effectifs et à des ouvertures de classes.

Au CODO, elle constate une augmentation des charges de transfert moins prononcées que sur le site de Cugy mais représente tout de même CHF 81'000.00. Une augmentation de CHF 20'000.00 est notée dans les charges d'entretien des bâtiments.

Au COES, elle mentionne une augmentation de CHF 32'000 pour l'entretien des bâtiments, expliquée par le remplacement du système d'appel et par la hausse des tarifs d'électricité. Elle note également une augmentation des charges de transfert de CHF 150'000.00 et une hausse des revenus de CHF 18'000.00 liée à la vente des repas au réfectoire.

L'excédent de charges d'exploitation de CHF 14'087'000.00 est réparti à raison de CHF 12'745'000.00 à charges des communes membres, de CHF 1'174'000.00 aux communes soumises aux charges financières du CO de Cugy et de CHF 168'000.00 à la commune de Courtepin selon la convention en vigueur.

M. Bernard Pochon, conseiller communal de Cheyres-Châbles, demande quelles sont les augmentations de charges salariales des enseignants prévues pour les prochaines années.

M. Christophe Wyssbrod explique que pour la planification financière, les charges du personnel enseignant ont été chiffrées selon un coût par élèves car il est trop aléatoire de se baser sur le nombre de classes.

M. Frédéric Gander précise que chaque CO a dû ouvrir des classes supplémentaires et que le nombre de classes dépend des effectifs par type de classe. Dans la Broye, on note une augmentation de la population ainsi que du nombre d'élèves.

M. Didier Schouwey informe que le nombre de classe ne dépend pas que du nombre d'élèves physiques mais également du type de classes dans lesquelles ils se trouvent ainsi que du nombre d'élèves légaux. Si les élèves physiques correspondent aux individus, les effectifs légaux tiennent compte des élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) et qui, dans notre canton, comptent pour trois. C'est donc l'effectif légal qui détermine l'ouverture ou la fermeture de classes.

Approbation

Vote : Le budget 2024 et ses différentes annexes, tels que présentés sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

3.2 Présentation de la planification financière 2025-2029

M. l'administrateur explique que la planification financière a été élaborée en estimant les charges de manière cohérente. Les effectifs ont été estimés sur la base du nombre d'élèves scolarisés en primaire dans la région, en intégrant une évolution démographique qui correspond aux chiffres du service de la statistique, soit de 1,5%, ce qui permet une vision claire et représentative. Les salaires des enseignants ont été estimés sur cette base en tenant compte de 3% d'augmentation annuelle (palier et indexation). Les salaires du personnel de l'association ont également été estimés avec une augmentation de 3% par an. Pour l'entretien des bâtiments, une moyenne des 3 dernières années a été prise en compte. Les contrats de leasing en vigueur ont été intégrés. Les charges de vie de l'école et les revenus ont été calculés sur la base d'un ratio coûts/effectifs. Pour terminer, les charges financières ont été estimées selon les contrats hypothécaires en cours.

Il note une hausse des charges modérée jusqu'en 2027 et précise qu'il ne devrait pas y avoir de grand changement ces années-là. Cependant, une forte augmentation des effectifs est prévue en 2028 au CO d'Estavayer-le-Lac et par conséquent une hausse des charges de 6.22% est à prévoir. Celle-ci pourrait atteindre 4.56% en 2029. M. Christophe Wyssbrod tient à préciser que cette planification financière ne tient pas compte d'éventuels investissements qui devraient être réalisés à moyen ou long terme.

Il présente le graphique sur lequel la proportion des charges de l'Association est comparée à l'évolution des effectifs dans les CO de la Broye. Il constate qu'au CO de Cugy et au CO de Domdidier, les effectifs restent stables et sont corrélés aux frais variables. Il est en outre prévu que les élèves de Villarepos soient scolarisés au CO de Givisiez dès 2027. Il précise que ces deux CO sont bien dotés pour les prochaines années. En revanche, au COES, on note une augmentation des charges résultant de la variation des effectifs, d'ouverture de classes et des charges liées aux activités des élèves. Les autres charges d'exploitations restent plutôt stables.

Finalement, il explique que ce tableau permettra aux communes d'ajouter ces charges dans leur propre planification et M. le Président précise qu'il s'agit d'une planification et qu'elle peut par conséquent faire l'objet de variations.

4. Infrastructures

4.1 Construction du CO de Cugy :

Présentation du décompte final

M. le Président passe la parole à M. Bernard Grandgirard, président de la commission de bâtisse qui remercie tous les membres de la CoBa, du bureau, de la direction, du bureau d'architecture ainsi que toutes les personnes impliquées dans ce projet pour leur travail et leur engagement.

Il demande à l'Assemblée de leur donner décharge et d'accepter la dissolution de la commission de bâtisse. Il remercie les délégués pour la confiance accordée dans la réalisation de ce magnifique projet.

M. le président remercie M. Bernard Grandgirard pour son implication et pour l'excellente collaboration, notamment dans la capacité qu'il a eue à concilier son rôle de syndic de la commune siège et de président de la CoBa.

Il passe la parole à M. Christophe Wyssbrod qui présente le décompte final d'investissement.

Le total du budget TTC, soit CHF 36'612'000.00 représente le montant voté par la population. Le coût total des travaux se monte à CHF 44'171'937.00, inférieur de CHF 683'063.00. Cette économie est due à la non-réalisation de l'arrêt de bus. La subvention cantonale est supérieure au budget de CHF 200'000.00. La subvention pour la ventilation n'a pas été versée, cedi dû au choix d'un système de ventilation mixte. L'investissement net est de CHF 36'069'071.00 et représente une économie de CHF 542'929.00 par rapport au budget. Des aménagements complémentaires ont pu être effectués, notamment la pose de panneaux solaire CHF 120'000.00, le kiosque de la place CHF 75'000.00, le mur de grimpe CHF 92'000.00, le système de refroidissement des salles de classes CHF 115'000.00, les mesures liées au covid CHF 65'000.00, soit un total de CHF 467'000.00.

Rapport de l'organe de révision

M. Christophe Wyssbrod relate que le rapport de l'organe de révision atteste la conformité du décompte de construction selon les prescriptions légales. Ce rapport a été transmis à chaque commune.

Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à Mme Juliette Currat-Gagnaux. Elle relève la bonne tenue des comptes et remercie la commission de bâtisse. Elle précise le montant du crédit d'étude de CHF 3'270'000.00, le coût de construction de CHF 40'901'937.00, le montant des subventions de CHF 8'102'866.00 et le coût global de CHF 36'069'071.00. Il en résulte une différence budgétaire favorable de CHF 542'929.00 due principalement de la non-réalisation de l'arrêt de bus, le strict suivi des engagements et en tenant compte des éléments complémentaires réalisés pour un montant de CHF 467'000.00.

Approbation et dissolution de la commission de bâtisse

Vote : le compte de construction et la dissolution de la commission de bâtisse ne donnent lieu à aucune remarque ; ils sont, par conséquent, approuvés à l'unanimité.

4.2 Infrastructures du CO d'Estavayer-le-Lac :

Rapport du groupe de travail constitué

M. le Président explique qu'un groupe de travail a été constitué sous la présidence de Mme Marlis Schwarzentrub.

Il passe la parole à la présidente du GT qui informe que le groupe de travail est composé de Mme Mary-Ann Hayoz, M. Philippe Cotting, M. Bernard Grandgirard, M. Didier Schouwey et M. Christophe Wyssbrod.

Elle explique que les bâtiments du COES datent des années 1960. Il a été décidé de se concentrer sur les pavillons 1-2-3 qui sont plus vétustes que les autres. Il a été convenu de s'entourer de professionnels afin de présenter une stratégie de rénovation ou de construction en établissant un cahier de charges précis. Un bureau d'architecte local a été contacté pour établir une offre en tenant compte de tous les critères.

Présentation de l'offre d'honoraires pour une étude de faisabilité de Chablais Fischer Architectes Sàrl

Mme Marlis Schwarzentrub présente l'offre qui se monte à CHF 31'000.00, pour un rapport livré au mois de juin. Un retour sera présenté à l'Assemblée dans une année. Cette démarche est nécessaire afin de déterminer les besoins et, sur la base d'une vision générale claire, d'avancer dans ce projet.

Rapport de la commission financière

Mme Juliette Currat-Gagnaux explique qu'il n'y a qu'un seul point au budget d'investissement pour l'année 2024. Il s'agit d'une étude de faisabilité sur la mise à disposition d'infrastructures scolaires durables répondant aux besoins dans le périmètre des bâtiments 1 à 3 du COES. Cette étude, au coût forfaitaire de CHF 31'000.00 qui sera réalisée par un bureau d'architecte local, est nécessaire pour la planification des investissements futurs. Les pavillons présentent des degrés plus ou moins avancés de vétusté et de plus, une hausse des effectifs est prévue ces prochaines années.

Approbation

Vote : L'investissement pour l'étude de faisabilité, tel que présenté est accepté à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

5. Organisation générale :

5.1 Approbation des ultimes modifications de la convention intercommunale FR-VD pour la scolarisation des élèves de Champtauraz et de Treytorrens au CO d'Estavayer-le-Lac

M. le Président demande l'approbation des dernières modifications de la convention. M. Christophe Wyssbrod présente les modifications effectuées, principalement des aspects juridiques sans modification de fond de la convention présentée il y a 4 ans. La date d'application est à la rentrée scolaire 2024-2025. A noter que pour les élèves du CO, l'accueil se fera d'une manière échelonnée sur une période de trois ans.

Vote : La convention, telle que présentée, est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

5.2 Rapport de rentrée scolaire par les directions d'établissement

M. le Président passe la parole à M. Lionel Monnerat directeur ad intérim du CO de Domdidier. Il relate qu'à la rentrée 2023, les effectifs sont stables, 424 élèves, soit 7 élèves de plus qu'en 2022, répartis dans 22 classes. Un nombre important d'élèves effectuent une 12ème année de scolarité, soit 28 élèves. La rentrée scolaire s'est déroulée avec la particularité d'avoir une direction remaniée, Mme Estelle Ferrari ayant obtenu une année sabbatique. Mme Joëlle Chanex et lui-même partagent la direction et les différents dossiers avec la collaboration de 53 enseignants. Il souligne que depuis cette année le CO bénéficie d'une magnifique cour de récréation entièrement repensée par la commune de Belmont-Broye et l'Association. La présence de zones couvertes et ombragées alterne avec des îlots de verdure contenant une belle variété d'essences végétales. Il remercie les communes pour cette réalisation appréciée de tous les utilisateurs.

M. David Chanez directeur du CO de Cugy explique qu'il a entamé la 3e rentrée dans ce nouveau site. Il souligne la qualité des infrastructures, des extérieurs, de la sonorisation dans les salles de classes, de la température dans les bâtiments qui restent frais même par période de canicule et de l'aération des salles de classe. Au niveau des effectifs, 390 élèves, une hausse d'environ 50 écoliers depuis l'ouverture du CO, répartis en 21 classes qui occupent 56 enseignants dont 6 personnes nouvellement engagées. Un des projets phares est l'intégration de la méthode MPP (Méthode de la Préoccupation Partagée) pour la prise en charge des situations de harcèlement scolaire.

M. Didier Schouwey, directeur du CO d'Estavayer-le-Lac, explique qu'à la rentrée l'effectif est de 504 élèves légaux, 10 élèves de moins que l'année précédente, répartis en 25 classes. La moyenne par classe est de 19,5 élèves dont 7 élèves en 12e année. Ceci signifie que la majorité des élèves avait une solution après le CO grâce notamment aux divers groupes de travail qui les aident à accomplir leur projet. 62 enseignants dont 9 nouveaux sont engagés au COES. Il relève qu'en septembre, les élèves ont pu assister à une représentation du théâtre de la Rosière et ceci grâce au budget alloués aux manifestations culturelles. Il remercie le comité et les communes pour la mise à disposition de ces montants. Il relate que le conseil des parents est actif dans le CO et il a proposé 3 conférences ainsi qu'un cours de premiers secours. Il tient à remercier, au nom des élèves et des enseignants, l'approbation de l'offre d'étude de faisabilité.

6. Divers

M. le Président remercie Mme Mary-Ann Hayoz pour l'accueil et lui passe la parole. Au nom de la commune de Cheyres-Châbles, elle souhaite la bienvenue à tous et toutes et invite l'Assemblée à partager un moment de convivialité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président lève l'assemblée à 21h05 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'Amitié.

Christophe Wyssbrod
secrétaire



Nicolas Kilchoer
président

